L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 OCTOBRE 1862. Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 27 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery, à 9 heures et demie, dans la rue Poydras, entre Camp et St-John, maïs—A 10 heures, à l'encoignure des rues Jardin et Remparts, quincaillerie, porc, jambons et plats-côtés; à midi, dans la rue du Camp, No 17, farine extra.

Par E. Roger & Co, encoignure Apollo et Polymnie, les installations du dit magasin.

Par E. M. Jacobs, sur le chemin de Gentilly, près du canal Marigny, une vacherie.

Par R. Gutierrez, à 10 heures et demie, rue Romain entre Columbus et Lafayette, un lot de meubles.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41, marchandises sèches, vêtements, chaussures et chapeaux, &c.

Arrivée d'un contre-amiral français.

Le *Renaudin*, aviso à vapeur de la marine française, commandant Le Cardinal, est arrivé hier à quatre heures et demie de l'après-midi. Le *Renaudin* portait le pavillon de contre-amiral, et avait à bord le contre-amiral Reynaud et M. le comte Méjan, consul de France, qui étaient arrivés avant hier à la Balize à bord de la frégate *La Guerrière*. Les deux bâtiments français étaient partis de New York le 11 courant, et ils avaient atteint l'embouchure du Mississipi à temps pour éviter la bourrasque de samedi. La frégate la *Guerrière*, tirant 26 pieds d'eau, est restée en dehors de la barre, et le *Renaudin* a pris à son bord le contre-amiral Reynaud, le comte Méjan et M. Dupasseur, négociant français de la Nouvelle-Orléans, pour les amener en ville.

Le *Renaudin* a jeté l'ancre au milieu du fleuve au pied de la rue Conti et a échangé un salut avec la corvette anglaise *Rinaldo*. Des embarcations se sont détachées du steamer des Etats-Unis *Mississippi* et du *Rinaldo*, et sont allées aborder le *Renaudin*, où elles ont sans doute conduit le commandant de l'escadre fédérale et le commandant du *Rinaldo*.

M. le contre-amiral Reynaud doit transférer son pavillon à bord du *Catinat*; des dispositions ont été faites sur ce bâtiment pour le recevoir. C'est d'ailleurs sur le *Catinat* que l'amiral était venu de France pour prendre le commandement de la station navale de l'Amérique du Nord.

La population française de la Nouvelle Orléans a vu avec une vive satisfaction le retour de ce bâtiment coïncider avec l'arrivée d'un officier supérieur de la marine impériale. C'est pour elle une garantie de sécurité que de voir flotter dans le port le pavillon du contre amiral Reynaud, dans les circonstances critiques où se trouve la ville de la Nouvelle-Orléans, en même temps qu'une preuve de la sollicitude du gouvernement français pour ses nationaux résidant en Louisiane.

Si nous sommes bien informé, nous croyons qu'un très grand nombre de résidents français se proposent d'aller ce matin rendre une visite au contre-amiral Reynaud, pour témoigner par cette manifestation de leur attachement envers la France et de leur sympathie pour un des plus honorables représentants de la marine française. On nous dit qu'à cet effet ils doivent se trouver réunis vers les onze heures sur la place Jackson.

PRISE DE GALVESTON.

Le *Delta* annonce que le 10 octobre le commandant de la marine fédérale Renshaw a attaqué les batteries de Galveston, Texas, et qu'après un court engagement il a pris possession de la ville. Le drapeau des Etats Unis flotte sur la ville qui est gardée par deux canonnières. Le pont du chemin de fer est intact.

TRIOMPHE DES DEMOCRATES EN PENNSYLVANIE.—Nous lisons dans le *Delta* d'hier:

Le bruit courait hier en ville que le parti démocrate avait emporté l'élection en Pennsylvanie; et on disait que les rebelles se réjouissaient du fait. Nous ne voyons pas comment ils peuvent trouver une consolation dans une circonstance qui ne leur promet rien de plus que d'énergiques efforts pour les supprimer ou les détruire.

Il y a, cependant, un fait certain c'est que le triomphe des démocrates au Nord amènerait un changement dans la politique de l'administration et les rebelles dont parle le *Delta* trouvent probablement que n'ayant rien à perdre à un changement, ils ont la chance de gagner quelque chose, ne serait-ce qu'une barrière élevée aux progrès de l'abolitionisme.

Arrivée du steamer Cuba.

Le steamer espagnol *Cuba* est arrivé de la Havane à la quarantaine samedi à cinq heures de l'après-midi, il est venu de la Havane en trois jours.

Le steamer *Cuba* est commandé par le capitaine J. R. Burguero qui commandait autrefois le *Cardenas*. On verra par un avis inséré plus loin que le *Cuba* doit repartir pour la Havane le 1er novembre.

L'ATTAQUE DES PORTS CONFÉDÉRÉS.—L'article suivant de l'*Express* semble indiquer qu'il n'y aura pas d'attaque prochaine contre Mobile, Charleston et Savannah.

Il est positif que l'hiver arrivera avant qu'il y ait une addition effective à notre flotte de navires blindés. L'un d'eux, le *Passaic*, sera probablement prêt avant le 15 octobre, et peut être y en aurait-il trois autres prêts d'ici au premier novembre. Mais ce ne sera pas avant le mois de décembre que nous pourrons nous flatter de notre navale sous ce rapport. Il semble résulter de là que les bruits qui courent sur l'intention du gouvernement de capturer Mobile, Savannah et Charleston ne peuvent être vrais, car on sait qu'il n'y aura pas d'attaque avant que les forts qui gardent les ports du Sud jusqu'à ce que les nouveaux navires blindés puissent y participer. S'il faut admettre comme correcte la théorie que l'armée ne doit pas bouger jusqu'à ce que la marine puisse coopérer avec elle, il n'y aura pas beaucoup d'engagement cet automne.

LE STEAMER MEXICO.—On nous prie d'annoncer aux personnes désirant partir pour la Havane que le steamer espagnol *Mexico* est amarré au wharf No 55, vis-à-vis la rue Première au Quatrième District, où elles peuvent voir ses excellents aménagements. Pour passage et fret s'adresser suivant l'annonce.

FINANCES FÉDÉRALES.—Nous trouvons dans un journal de New-York la note suivante:

Le Trésor fédéral vient de livrer un peu tardivement à la publicité l'état de ses recettes et de ses dépenses pendant le trimestre commençant au 1er avril et finissant au 30 juin. Il en résulte que, dans cette période de trois mois, le gouvernement a déboursé 192 millions de dollars, répartis comme suit:

Ministère de la guerre	$160,000,000
Ministère de la marine	14,800,018
Dépenses administratives	6,028,000
Intérêts de la dette publique	3,969,000
Rembours' d'emprunts provisoires	7,137,000

Les ressources du trimestre se sont élevées à 236 millions, réalisés par les moyens suivants:

Produit des douanes	$18,930,000
Emission de papier-monnaie	98,000,000
Certificats de créances	44,252,000
Emprunts temporaires	46,187,000
Bons du Trésor à 7 3/10 p. c.	10,990,000
Titres de dette 6 p. c.	13,825,000
Produit de la taxe directe	1,175,000

Il ressort de ces chiffres que les recettes régulières du trimestre ont été de 20 millions seulement et que pour arriver à couvrir les dépenses, une somme de 174 millions a dû être réalisée par la voie du crédit sous ses diverses formes. Le total des déboursés établit en outre d'une manière positive que les frais quotidiens du gouvernement s'élèvent à plus de 2 millions, sur lequel le ministère de la guerre absorbe à lui seul environ $1,700,000 par jour.

Daniel Webster sur la liberté de discussion.

(*Extrait du World*)

Dans ces temps, quand le droit de discussion est menacé par un gouvernement faible et arbitraire, les paroles d'or suivantes de Daniel Webster ne peuvent pas être trop souvent reproduites:

Tout important qu'il soit de discuter, dans toutes les occasions convenables, la politique des mesures qu'on poursuit maintenant, il est encore plus important de maintenir le droit d'une telle discussion dans toute sa pleine et juste extension. Des sentiments, qui exprimés naguères, sont devenus populaires aujourd'hui, nous font un devoir d'être explicite sur ce point. C'est l'ancien droit constitutionnel du peuple de discuter les mesures publiques et le mérite des hommes publics. C'est un droit classique du foyer, un privilège pour ainsi dire domestique. On en a joui dans chaque maison, chalet et cabane des Etats-Unis. Il ne doit pas être à controverse. Il est sans contredit comme le droit de respirer l'air et de se promener sur la terre. Appartenant à la vie privée comme un droit, il appartient à la vie publique comme un devoir; et c'est le dernier que j'abandonnerai jamais. Mes constituants peuvent en être sûrs. Ce grand privilège constitutionnel, je le défendrai et je l'exercerai dans cette chambre et partout, en temps de guerre, en temps de paix et dans tous les temps. Je l'affirmerai de mon vivant; je l'affirmerai à l'heure de ma mort; et dussé-je ne laisser rien autre à mes enfants, par la grâce de Dieu je leur laisserai l'héritage de principes libres et l'exemple de les avoir défendus fermement, librement et constitutionnellement.

(*N. York World* du 9 oct.)

Les élections prochaines.

(*New York World* du 9 octobre.)

Les élections qui doivent avoir lieu mardi prochain dans la Pennsylvanie, l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois et l'Iowa commencent à attirer l'attention qu'elles méritent; car les élus au Congrès seront regardés comme représentant le sentiment populaire sur la politique d'émancipation de l'administration et sur la direction de la guerre. Il est obscur de prévoir le résultat, mais il est digne de remarque que les journaux radicaux sont dans l'appréhension et admettent d'avance la défaite.

Tous les avantages cependant sont en apparence de leur côté. Le patronage du gouvernement, toujours très puissant, ne le fut jamais tant qu'aujourd'hui. Les 80 millions, déboursés autrefois annuellement par le gouvernement, se sont élevés à presque mille millions, dont une large somme peut être consacrée aux prochaines élections congressionnelles.

Il y a beaucoup d'alarmes dans les cercles radicaux au sujet de la Pennsylvanie. Cependant, voyez les avantages qu'ils ont dans cet Etat. Jamais ses usines, ses fonderies, mines de charbon, manufactures, ses fermes et éleveurs de bestiaux n'ont fait autant d'argent que dans les dix huit derniers mois. S'il y a quelque vérité dans les coutumes, la Pennsylvanie devrait être assurée aux radicaux, et de plus, ses candidats d'opposition sont en mauvaise odeur de sainteté; quelques uns s'étaient opposés à la guerre et leurs antécédents, d'autre part, sont mauvais. Si cet Etat va contre l'administration, il n'y en a pas un dans les Etats Unis sur lequel le gouvernement puisse compter.

L'Ohio et l'Indiana ont aussi profité de la guerre, mais dans un moindre degré que la Pennsylvanie, et cependant nous sommes convaincus que l'administration perdra, dans les deux Etats, quelques représentants congressionnels. L'Illinois et l'Iowa sont des Etats fortement républicains, mais il y a apparence que le vote de l'opposition y sera considérablement plus fort que dans la dernière fois.

Il ne faut pas oublier, cependant, que l'effet de la politique d'émancipation n'a pas été discuté, comme il aurait dû l'être et comme il le sera. Les maux affreux qui en seront la suite ne sont encore que très obscurément révélés. Vers les élections de novembre, tout cela sera infiniment mieux compris et alors nous prévoyons un verdict infiniment plus prononcé contre l'administration.

CHRONIQUE LOCALE.

CHUTE.—Philippe Dolly est tombé du balcon du deuxième étage d'une maison du Felicity Road, entre Magasins et Constance, et s'est grièvement blessé à la hanche.

Il est Irlandais, a cinquante huit ans et habite la Nlle Orléans depuis trente neuf ans.

COUR PREVOTALE.—Le juge s'est occupé du vol commis dans le magasin de chaussures de Pokorny, rue du Canal. Le nombre de prévenus a d'abord fait remarquer plusieurs petits vendeurs de journaux, mais l'officier Foley ayant ensuite réuni des preuves suffisantes contre eux, ils ont été arrêtés de nouveau. Quatre d'entre eux, reconnus coupables, ont été condamnés à trois mois de prison.—Louis Israel, tailleur, qui avait acheté d'eux, pour un dixième de leur valeur, des chaussures évaluées à quatre cents piastres, a été condamné à six mois de prison.—Bloch, dont la seule faute était d'habiter la même maison qu'Israel, a été renvoyé de la plainte.

Juan Valera, soldat du second régiment de la Louisiane a été condamné à trois mois de prison. C'est un vieil oiseau de pénitencier. Il est entré chez un horloger, y a pris une montre et une chaîne, s'est enfui et, quand il s'est vu poursuivi, les a jetés dans un magasin de la rue Carondelet.

Un nègre du nom de Redding, qui était accusé d'avoir des armes cachées en sa possession, a prouvé qu'il allait occuper la maison, sous laquelle on avait trouvé une demi douzaine de vieux mousquets. Il a été renvoyé de la plainte. Les armes ont été confisquées.

Mme Eliza Taylor, veuve respectable est venue répondre à l'accusation d'avoir des armes cachées en sa possession. Il a été prouvé qu'on avait trouvé chez elle une carabine, un fusil à deux coups et deux pistolets au-dessus de la chambre qu'occupe la négresse Fanny qui les a montrés à un soldat. Mme Taylor a déclaré, de la manière la plus solennelle, qu'elle ignorait que ces armes fussent chez elle, qu'elle croyait qu'elles avaient été cachées par Fanny, pour un M. Longworth, de New York. Elle a été déclarée coupable et condamnée à trois mois de prison. Le tribunal a ordonné de confisquer les armes et d'émanciper Fanny. Celle ci a plus tard demandé que certains articles qu'elle réclamait lui fussent remis et que ses trois enfants fussent déclarés libres, mais le juge n'a pas voulu s'occuper de cela.

Chas. Smith a été envoyé en prison pour deux mois. Il a volé du champagne, de l'eau-de-vie, etc., dans la maison de bains, au Lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain.

UNE ORPHELINE.—Une pauvre jeune veuve du nom de Mary Rogers, (née Byrnes) Irlandaise et âgée de vingt ans, entra à l'hôpital de charité. Elle était atteinte, depuis sept mois, d'une affection pulmonaire, et la médecine ne pouvait plus rien. Au bout de quelques jours de souffrance, elle mourut malgré les soins qu'on lui avait prodigués.

Une personne qui s'était intéressée à la petite fille de la malheureuse Mary la recueillit et promit de l'adopter, mais elle l'a ramenée à l'hôpital. Quel sort attend la pauvre enfant!

VIEUX VOLEURS.—John Kelly et Jem Cruize, soldats du vingt sixième régiment du Massachusetts, ont été arrêtés au lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. L'adjudant Davis les accuse d'avoir volé quatre cent vingt piastres à un officier, au Park Hotel.

Ce sont de vieux voleurs bien connus. Ils se sont enrôlés dans cette ville. Ils avaient été logés à l'hôtel afin de mieux exécuter leur projet. C'est l'officier Jacob qui les a arrêtés.

VOL AVEC EFFRACTION.—Un vol audacieux a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. D. W. Forchemer, dans la rue des Magasins, Quatrième District.

Les individus après avoir ouvert la fenêtre, ont enlevé et fait passer par l'ouverture un coffre fort enfermant des papiers importants, de l'or, des bijoux, de l'argent, représentant une valeur de $100,000. Ils connaissaient sans doute la maison et il n'est point permis non plus de douter qu'un véhicule les attendait à la porte. Les gardes veillaient dans le moment sur d'autres propriétés.

La police n'est pas encore sur les traces des voleurs, mais elle a lieu de croire qu'ils appartiennent à une bande qu'elle connaît. Un voisin de M. Forchemer a vu trois hommes enveloppés dans des couvertures et assis dans un cab, dans la nuit où le vol a été commis.

Il a été offert une récompense de mille piastres pour le coffre fort et son contenu.

UNIFORME REBELLE.—Frank Rodgers a été arrêté samedi soir. On l'accuse d'avoir porté un uniforme rebelle contrairement aux ordres du Gén. French.

BOISSON AUX SOLDATS.—Clara Mitchell et J. O. Hilton, arrêtés hier, sont accusés d'avoir fourni de la boisson à des soldats.

MYSTÉRIEUX.—L'officier Davignaud, du Deuxième District, a trouvé dans le fleuve, hier matin, en face de la rue des Ursulines, une partie du corps d'une petite fille blanche.

Le cadavre ne semblait pas avoir été dans l'eau depuis longtemps.

LE POIGNARD.—Margaret Sailes a été arrêtée, samedi soir, dans la rue Bourgogne, par le lieutenant W. A. Lee, sous prévention d'avoir poignardé un nommé William Waple. L'officier Joseph a découvert plus tard un couteau dans la maison qu'elle habite. On suppose que c'est celui dont elle s'est servie.

DRAYS SAISIS.—Huit drays ont été saisis, samedi dans le Deuxième District, et laissés aux épaves. Ils gênaient la circulation.

MAGASINS OUVERTS.—Les magasins suivants étaient ouverts dans la nuit de samedi à dimanche:

Un magasin de meubles, rue Royale, No 17.

La librairie de l'encoignure Dauphine et Passage de la Bourse.

Un magasin de la rue de la Douane, No 21.

Un magasin à l'encoignure des rues Camp et Canal.

UNE FORTUNE DE REPUBLICAIN NOIR.—Un journal de Boston mentionne ainsi la fortune du candidat républicain de New-York aux fonctions de gouverneur: "Sa propriété est évaluée à deux millions de piastres, et consiste principalement en immeubles. Il demeure à Geneseo, et c'était l'orgueil de ses devanciers de dire qu'ils pouvaient faire les 25 milles qui séparent Geneseo de Rochester, sans être obligés de sortir de leurs terres. La plus grande partie de son bien territorial vient des Indiens et souvent, très souvent, les ancêtres de M. Wadworth ont couché dans les troncs d'arbre pour échapper à la férocité des sauvages.

MODES DE PARIS—Madame Dupuy annonce aux dames de sa clientèle qu'elle vient d'arriver de Paris avec un assortiment des articles de modes de la saison. L'ouverture de son magasin rue Royale No 200, aura lieu aujourd'hui.

MAISON A LOUER.—Nous appelons l'attention sur un avis inséré dans nos colonnes, concernant une résidence à louer rue Esplanade encoignure Bourbon.

L'importation de la fièvre jaune.

Nous recevons de M. le docteur Faget, la communication suivante au sujet de la question si controversée de l'importation de la fièvre jaune.

Monsieur le Rédacteur,

La question d'*importation* de la fièvre jaune a trop d'intérêt pour laisser passer inaperçus les faits qui la décident.

Sans aucun doute, l'absence du fléau à la Nlle-Orléans depuis plusieurs années, et cette année surtout où les conditions locales, favorables à son explosion, semblaient si complètement réunies plaide en faveur de l'importation; et, en vérité, il faut une dose de scepticisme peu commune pour déclarer inutiles les mesures préservatrices qui ont été prises au bas du fleuve, cette année plus sévèrement que jamais. Mais, ce ne sont là que des preuves négatives, et les adversaires des quarantaines seraient toujours en droit de dire: bien des fois, la Nouvelle-Orléans est restée, plusieurs années de suite, sans épidémie, alors qu'il n'existait aucune espèce de quarantaine.

Soit; n'insistons pas. Mais, si pendant que la Nouvelle Orléans et la Mobile aussi, isolées toutes deux, étaient préservées du fléau, sur les bords du même Golfe, il sévissait, à Key-West, à Vera-Cruz, à la Havane, et dis-je, nous apprenons qu'un navire, dans ce même temps, parti de la Havane, est allé porter la fièvre jaune jusque sur la côte Occidentale de France, sur un point, *alors sans défense*, la question d'importation de la fièvre jaune ne sera-t-elle pas résolue?

Or, monsieur le rédacteur, c'est précisément *ce fait* que je viens de trouver dans le No du 15 novembre 1861 de la *Gazette Hebdomadaire* de Paris, journal de médecine publié sous les auspices du ministre de l'Instruction Publique. En voici quelques extraits:

"Le 6 août dernier, le ministre de la marine fut informé que l'équipage du *Chaslon*, bateau remorqueur d'Indret (île de la Loire à 12 kilomètres de Nantes), avait été frappé de la fièvre jaune à son retour de Saint-Nazaire, où il avait séjourné près du navire de commerce l'*Anne-Marie*, récemment arrivé de la Havane. Dès le soir même, M. Reynaud, inspecteur général du service de santé de la marine, partait pour Indret, où il arrivait le 7 au matin.

"Des cinq hommes d'équipage du *Chaslon*, quatre avaient déjà succombé. Le cinquième, visité par M. Reynaud, et en apparence atteint peu gravement, mourut néanmoins le lendemain. Les observations particulières de ces sujets, recueillies par M. Bourdel, chirurgien de première classe, et Gestin, chirurgien de deuxième classe, ne peuvent laisser aucun doute sur le caractère de l'affection: c'était bien la fièvre jaune. Tous ces hommes avaient, le 28 juillet, visité l'*Anne-Marie* à Saint-Nazaire, *pendant un quart d'heure seulement*, et étaient repartis sur leur bateau, le 29, pour Indret. Dès le 1er août, le nommé Saillant tomba malade; le 4, il n'était plus. Les nommés Hervé, Fontenaud et Durand, qui avaient appelé un médecin civil, ne furent visités que le 4 par M. Gestin, et moururent le 6. Enfin, le nommé Fauchoux ne commença à se plaindre que le 5; c'est celui-là qui survivait encore à l'arrivée de M. Reynaud, et qui succomba le 8.

"Le zélé inspecteur général partit le 7 au soir pour Saint-Nazaire. Il trouva l'*Anne-Marie* en quarantaine, le long de l'estacade nord du bassin à flot; elle avait été lavée et fumigée; ses panneaux (ouvertures d'entrée) étaient condamnés, et des gardiens sanitaires se tenaient sur le port.

"Qu'était-il arrivé à ce navire?

"L'*Anne-Marie*, de 450 tonneaux, capitaine Voloin, était parti de la Havane le 12 juin, chargé de sucre en caisses et monté par 16 hommes d'équipage. Il avait subi les premières atteintes de la fièvre jaune à la Havane même, avait eu plusieurs malades dans la traversée, et en avait perdu deux les 5 et 6 juillet, par le travers des Açores. Le 12, tous les hommes étaient guéris et avaient repris leur service. Arrivé à Saint-Nazaire, le navire fut admis à la libre pratique, sur la déclaration du capitaine, qui pourtant était malade lui-même au point de ne pouvoir faire, en débarquant, sa visite officielle au chef du service maritime, et qui, après s'être fait soigner à l'hôtel, était parti en convalescent pour Paimbœuf.

"L'équipage avait voulu quitter immédiatement un navire "pestiféré", et les hommes étaient rentrés dans leurs quartiers. Plus tard, ils ont été recherchés par le commissaire de la marine qui leur avait délivré des feuilles de route, et l'on a su qu'aucun d'eux n'avait eu pour son compte la maladie. Mais il n'en avait pas été de même des gens qui ont opéré le déchargement. C'étaient des journaliers pris à terre. 11 d'entre eux étaient tombés malades, parmi lesquels 8 avaient succombé. De plus, le second du navire, jeune homme de vingt huit ans, qui n'avait pas abandonné son poste et n'était sorti que de la cale pendant le déchargement, avait été frappé le 2 août, et était mort dans un hôtel.

"Le 5 août, le *Lorientais*, paquebot de commerce, étant à Saint-Nazaire, sous le vent de l'*Anne-Marie*, le nommé Bonnet, chauffeur, se sent indisposé. Il part le 6, avec son navire, pour Lorient. Traité chez lui, il présente tous les symptômes de la fièvre jaune et meurt le 10. Le capitaine déclare que cet individu n'avait pas été à bord de l'*Anne Marie*.

"Le 11 août, pendant un nouveau séjour du *Lorientais* à Saint-Nazaire, le matelot Letellec est pris de céphalalgie et de douleur de reins. Revenu le 12 à Lorient, il est traité au domicile de sa mère, où il a de l'ictère, des vomissements noirâtres, de la céphalalgie. Il entre en convalescence le 18. Letellec n'avait pas mis le pied sur l'*Anne-Marie*, il dit seulement avoir pêché à la ligne sous la proue de ce navire.

"Ni l'un ni l'autre de ces deux malades n'ont communiqué la maladie à d'autres personnes.

"Le *Cormoran*, mouillé à Saint-Nazaire du 31 juillet au 16 août, à 50 mètres sous le vent de l'*Anne-Marie*, n'a pas de malades dans ce laps de temps. Il appareille le 11 et arrive le 12 à Lorient. Le 14, Guichard, charpentier, et Flambart boulanger, se plaignent tous deux des mêmes symptômes et sont envoyés à l'hôpital de Port-Louis, comme atteints d'embarras gastriques bilieux; dans le 17, ils présentent du stupeur et une teinte ictérique. Le souvenir de leur séjour à Saint-Nazaire éveille les soupçons, ils sont isolés dans une chambre particulière, puis transportés sur un lazaret flottant. Guichard meurt le 20, après avoir eu des vomissements noirs, et des hémorrhagies par le nez et la bouche. Flambart expire le 27, après avoir donné quelques espérances de guérison, il avait présenté de l'ictère et des crachats sanguinolents. Ni Flambart ni Guichard n'étaient montés à bord de l'*Anne Marie*."

Après l'exposition des faits viennent les réflexions suivantes de M. Dechambre le rédacteur en chef:

"Voilà donc, sur un petit théâtre, un spécimen remarquable des différents modes de transmission de la fièvre jaune. Il est fâcheux que les cas de transmission d'individu à individu, plus ou moins loin du foyer infectieux, soient précisément ceux qui laissent à désirer pour la précision des détails. Mais cela n'empêche pas que l'ensemble des faits n'ait la plus haute importance au point de vue des quarantaines."

"Dès le retour de M. Reynaud à Paris, le 9 août, le ministre de la marine informa des faits son collègue du commerce, qui envoya aussitôt sur les lieux M. Mélier, inspecteur général du service de santé. Celui-ci fit décider la *submersion* de l'*Anne-Marie*, puis essaya d'établir un lazaret à terre, une sorte de camp, mais, cette tentative n'ayant pas réussi, faute de moyens matériels, M. le ministre du commerce fit faire appel, le 19 août, aux ressources de la marine. Sur un ordre immédiat expédié au préfet maritime de Lorient, le brick l'*Alcibiade* partit le soir même pour aller faire fonction de lazaret provisoire à l'embouchure de la Loire. Peu de jours après, la *Pénélope* installée en hôpital complet, avait à bord des sœurs hospitalières et un personnel médical composé de MM. Gestin, Guillemard et Le Dantec, pharmacien, fut dirigée sur Mindin, à l'embouchure de la Loire, où elle forma un lazaret flottant capable de faire face à toutes les éventualités. Quant aux mesures sanitaires concernant le port de Lorient, elles ne furent pas davantage négligées. Par les ordres de M. l'amiral de Gueydon, qui a déployé, dit-on, en cette occurrence une entente et une activité rares, la corvette la *Thisbé* fut installée en lazaret et placée sous la direction de M. Ceil Mayer, chirurgien de deuxième classe, pendant que le *Cormoran* était maintenu en quarantaine.

"Nous ajoutons, dans le seul but de compléter cet historique, que, le 2 septembre, quand la sécurité était renaissante dans les esprits depuis une vingtaine de jours, un matelot de l'*Alphonse-Nicolas César*, bâtiment de commerce récemment arrivé de la Havane et placé en quarantaine, fut trouvé à Saint-Nazaire atteint de fièvre jaune. Il paraît que la surveillance des gardes sanitaires, qu'on avait dû prendre à terre, faute de mieux, avait été trompée, non pas seulement par l'individu dont nous parlons, mais par plusieurs autres. A partir de ce jour, le service de surveillance et de police de la rade fut fait par l'aviso à vapeur le *Phoque*, ayant pour gardes sanitaires des soldats du génie."

De pareils faits sont aussi instructifs qu'ils sont décisifs; espérons, monsieur le rédacteur, que l'avenir en aura définitivement fait son profit.

Recevez &c.

DR. FAGET.

FEUILLETON.

LE COMTE FEDOR.

Les voyageurs qui parcouraient, il y a quelques années, le midi de la France, taxaient presque tous d'infertilité ces belles régions du Sud qu'ils ne traversaient que sur des routes poussiéreuses.

Depuis l'établissement des chemins de fer, l'opinion des touristes s'est modifiée, mais d'une singulière façon; ils ne se récrient plus sur l'aridité des départements méridionaux, ils ne maudissent plus la poussière et le soleil; ils avouent tout bonnement qu'ils ont parcouru ces contrées sans les voir, sans pouvoir distinguer un seul paysage. Il est vrai que, dans certaines parties du Midi, les voies s'engouffrent sous bien des tunnels, ou serpentent à travers des vallons si étroits, que toute perspective est confisquée pour le voyageur. Cela tient aux dispositions topographiques du pays, presque partout montueux, et aux exigences du tracé ne cherchant que le niveau.

Toutefois, il serait aussi injuste d'accuser l'extrême midi de la France d'infertilité et de nier le charme et la grandeur de ses paysages, qu'il serait absurde de croire la verte Normandie toujours inondée et ensevelie sous des voiles de brouillard.

Il est, dans le Bas-Languedoc et en Provence, des vallées qui valent celles de la Touraine et des plaines comparables à celles de la Beauce.

Mais laissons notre horizon, laissons à la Provence le soin de défendre ses beautés et ses richesses; ne privons pas les régions sud-ouest du Languedoc du bonheur de vanter leurs produits merveilleux. Notre but aujourd'hui est d'inviter le lecteur à nous suivre dans une localité peu connue et fort modeste par conséquent, située dans le département du Gard, à quelques lieues du Rhône, humble canton où j'ai planté de mes mains bien des arbres qui fleurissent pour un autre et d'où je n'ai emporté que de chers souvenirs.

Je possédais, il y a une quinzaine d'années, une assez belle terre que j'avais acquise de Mme la marquise de......, et que je cultivais avec la foi d'un agronome qui voit miroiter dans l'avenir les reflets dorés des plus riches récoltes. Vignes, oliviers, bois de chênes verts, terres à blé, prairies artificielles et naturelles, troupeaux et magnanerie, le domaine de Jols réunissait les huit ou dix espèces de cultures qui donnent tant de vitalité aux campagnes du midi de la France. Le domaine avait un château situé sur le versant d'une colline toute boisée de taillis au milieu desquels s'élevaient encore quelques beaux massifs de chênes-verts (l'yeuse des anciens). Le château conservait encore ses tourelles et presque ses créneaux. Sans être délabré, il était à peu près dénudé de tout ornement et demandait une restauration complète. Je m'étais contenté de veiller à sa solidité en commençant par des travaux de maçonnerie. Le reste devait venir avec le temps et les riches produits de l'exploitation, vus en perspective.

Mais Jols était par lui-même un site charmant, abrité et pittoresque. Il dominait une large vallée au sud de laquelle se dessinait sur un horizon presque toujours bleu le château ducal de l'antique maison de Crussol-d'Uzès. A quelques lieues à la ronde, quelques monuments historiques ajoutaient le charme des souvenirs aux agréments du paysage. Dans la même journée, il était possible de visiter un temple des druides, formé d'énormes blocs de rochers, le célèbre aqueduc d'Agrippa (dit pont du Gard), et le plus vieux, le plus long et le plus tortueux des ponts que nous ait légués le moyen-âge, cette immense passerelle de pierre qui enjambe le Rhône de la rive de Saint-Esprit à la rive du comté d'Orange, au moyen de vingt-deux arches.

Revenons à mon agreste habitation de Jols, où je passais alors ma vie au milieu d'une exploitation agricole entreprise sous les plus favorables auspices. J'avais reçu vers la fin de l'été de l'année 184..., la visite très inattendue d'un de ces bons amis qu'on rencontre par hasard dans le monde à Paris, avec lesquels on devient intime presque instantanément et qu'on ne revoit que tous les quatre ou cinq ans. Celui-ci était un homme des plus distingués, mais très remarquable surtout par ses défauts. Le comte Fédor de B..... pouvait avoir de trente à trente-quatre ans (on ne sait jamais précisément l'âge d'un homme du monde); il était d'origine russe par sa mère, mais il était Français, excellent Français par son père. Orphelin à l'âge des passions *jeunes*, il avait mangé beaucoup d'argent, comme on dit, par un abus de la métaphore.

Cependant le comte Fédor n'avait jamais cessé de mener une existence des plus contrôlées des plus brillantes, du moins en apparence. Il avait une élégance suprême dans les manières, ce qui suppléait à quelques imperfections. Le comte n'était ni beau ni laid; il avait une bonne physionomie tout en étant irritable au dernier point et d'une humeur fantasque souvent fort désagréable. On disait son cœur excellent; il est vrai qu'en jugeant très sévèrement ses amis et l'humanité tout entière, il n'eût pas fait le moindre mal à qui que ce soit, même à un ennemi. Son esprit était cultivé, pénétrant, compromis tout, plutôt par intuition que par étude ou réflexion; mais cet esprit avait un grand défaut, surtout à notre époque; jamais il ne pouvait résister aux séductions ni aux illusions d'une imagination pleine de non-sens et de chimères. Oui, le comte Fédor était d'une poésie qui, aux yeux du monde et même de l'analyse, n'est peut être bien réellement qu'une folie d'un certain caractère.

Avec les qualités impétueuses qui sont bien des défauts, avec cette exaltation morale continuelle et cette imagination toujours en émoi, il eût été bien difficile au comte Fédor d'adopter un genre de vie en harmonie avec les habitudes ordinaires. Aussi, à part trois mois passés à Paris, la ville de l'agitation, le comte voyageait presque toujours.

Je ne fus donc pas médiocrement surpris de le voir arriver dans ma solitude, avec l'intention d'y passer le reste de la saison. Il y avait bien cinq ans que nous ne nous étions rencontrés. Il me parut un peu vieilli, quelques plis étaient venus rayer son front et ses tempes. Je reconnaissais presque la trace de la griffe du chagrin; mais le comte ne me donnait pas le droit de l'interroger, ne répondant pas à une question trop directe ou causant avec impatience le fil d'une conversation dont il prévoyait l'issue.

Je lui montrai au milieu des bois et des plus tortueux de vignes et d'oliviers parut le charmer beaucoup. Il était arrivé avec deux beaux chevaux de selle, trois chiens et un domestique. Je conserve l'ordre qu'il employait lui même en parlant de sa maison. Le domestique, soignant les chevaux et les chiens, devait naturellement, selon lui, leur être inférieur.

—Nous chasserons beaucoup, m'avait dit mon ami en prenant possession de l'hospitalité, et nous monterons à cheval pour visiter tout le pays, les sites sauvages surtout, les ruines, les vieux châteaux, mais pas les douairières, au nom du ciel!

—Je connais, mon ami, lui dis-je, votre enthousiasme pour la jeunesse et la beauté.

—Et mon exécration pour les vieilles femmes, ajouta-t-il.

—Oui, mon cher comte. Je vous préviens que les châtelaines de tous nos environs ne sont pas toutes dans l'âge des roses.

—Je ne prétends faire aucune visite dans votre monde campagnard, reprit-il. Je viens chez vous pour me reposer, manger des perdrix rouges aux truffes (le pays les fournit) et boire du vin généreux.

—Soit, lui dis je. Vous parlez mieux que Platon.

—Je ne l'ai jamais lu, mais je le connais. Les voluptés de l'âme! ô grand professeur du cap Sunium!

—Parbleu! repris je, vous devinez tout, vous ne lisez jamais et vous savez l'ouvrage.

—Si je devinais, répondit-il brusquement, si je devinais!......

—Eh bien! mon ami, que feriez-vous, ou qu'auriez-vous fait?

—Ce que j'aurais fait, mon Dieu! s'écria-t-il avec un peu d'attendrissement. Mais non, laissons cela. Savez vous! vous êtes devenu très questionneur depuis que vous vous êtes fait paysan.

—Vous trouvez? C'est possible. A la campagne, on ne cesse d'interroger la nature avec curiosité, je dirai même avec amour.

—Et que vous répond-elle de si intéressant, la nature? ajouta-t-il avec une ironie affectée. Qu'elle est belle, prodigue, bienfaisante!...... Toutes les femmes vous diront ces choses-là.

—Et diront-elles vrai, mon ami!

—C'est selon, reprit le comte. J'en ai connu beaucoup de belles, pas de prodigues, presque pas de bienfaisantes dans le sens le plus étendu de l'expression.

—Eh! m'écriai-je, depuis cinq ans êtes vous devenu misanthrope?

Cette conversation avait lieu à cinq heures du matin, par une belle journée de septembre et qui nous promettait une heureuse chasse. Le comte et moi, après avoir mangé la soupe à l'huile et aux poischiches, après avoir donné les derniers soins à notre équipement, partîmes gaiement escortés des chiens que nous conduisions vers les hauteurs, en pleine *garrigue*, comme on dit en Languedoc. Les perdrix rouges abondent dans ces solitudes couvertes de genêts, de buis, de lavandes, de thym, de serpolet et surtout de broussailles qui ne sont que des touffes de chênes rabougris, grâce à la dent des troupeaux que les communes et les propriétaires incorrigibles envoient paître dans les *garrigues* en toutes saisons.

Un lever du soleil, sur une grande vallée couverte de [illegible], de prairies en fleurs, de cours d'eau, de villas, de fermes, de châteaux entourés de futaies, est certainement un spectacle magnifique, devant lequel on reste saisi d'admiration; mais le lever de l'aurore et les premiers rayonnements du soleil dans les solitudes vertes et rocheuses de nos collines du Midi ont des charmes secrets qui ne sauront jamais appréciés que du berger et du chasseur. Dans la *garrigue*, au lever du jour, tout étincelle de diamants liquides, et les arômes des plantes sauvages arrivent par bouffées, apportés par une brise fraîche et rieuse. La pureté de l'air, la limpidité du ciel, les murmures émouvants du vent dans les broussailles d'aiguilles et d'yeuses, le cri perçant de l'alouette qui lutte des ailes au dessus du désert, le tintement lointain des sonnailles des brebis marchant vers leurs pâturages, [illegible] d'une petite gardeuse de chèvres assise sur un rocher, la vibration d'une cloche de village arrivant de deux lieues de distance, douces et évoquant tant de souvenirs d'enfance, le bourdonnement de quelque essaim égaré qui cherche un arbre abrité des vents, le cri du merle qui traverse par intervalle de deux massifs, tous ces bruits, toutes ces odeurs enivrantes, toutes ces couleurs de plantes sauvages, tous ces éclats du soleil [illegible] les *garrigues* du Midi, une source d'incomparables émotions.

Quant à moi, je n'ai jamais traversé un de ces déserts fleuris et parfumés sans me sentir la tête enivrée et le cœur en fête. Aujourd'hui, après de longues années d'absence, bien souvent les souvenirs qui me viennent [illegible] de ce côté de l'horizon de ma vie!

Vers l'heure de midi, dans les pays chauds, il est bien rare que les chasseurs ne cherchent pas un abri pour se reposer et pour [illegible]. D'ailleurs il s'agit du meilleur repas de la journée; il s'agit de *manger* à l'ombre et près d'un ruisseau.

(*A continuer.*)

EDITION DE SAMEDI SOIR.

BILLETS DE LA VILLE.—Nous trouvons dans le *Delta* une ordonnance de la commission municipale en date du 23 octobre dont voici la substance:

La ville de la Nouvelle-Orléans a, par diverses résolutions, autorisé l'émission de billets pour une somme de $1,435,104.

Le Trésorier de la ville a racheté et annulé en présence du Bureau de Finance pour $185,760 des dits billets.

Or les billets restant de l'émission sont pour la plus grande partie effacés par le frottement ou coupés, en conséquence, il est ordonné:

1o Que le trésorier de la ville est autorisé à émettre des billets de la ville de la Nouvelle-Orléans payables au porteur, en paiement de dettes de la ville, pour 25 cents, 50 cents, une piastre, deux piastres et trois piastres jusqu'à concurrence de $185,760, montant des billets de ville déjà rachetés et annulés par le dit trésorier.

2o Le Trésorier de la ville au fur et à mesure du rachat des billets de la ville émis en vertu des résolutions Nos 5,760, 5,931 et 6,027 les fera annuler et détruire en présence du Bureau de finances, et émettra immédiatement après des billets de ville de caractère et des dénominations indiquées dans les sections de cette ordonnance, pour une somme égale au montant des billets annulés et détruits et pas davantage.

3o. Les billets émis seront signés, numérotés et enregistrés dans le bureau du Contrôleur, &c.

4o. Le Contrôleur et le Trésorier nommeront quatre commis pour signer les billets, et publieront les noms de ces commis.

5o. La coupure par moitié de tout billet émis en vertu de cette ordonnance, par tout détenteur, sera considérée comme l'annulation du dit billet, qui ne sera plus reçu en paiement des dettes de la ville de la Nouvelle Orléans.

Contrefaçons des billets Confédérés.

Au sénat confédéré M. Clay a présenté un bill pour punir et réprimer l'importation de billets offerts comme provenant de la trésorerie des Etats confédérés. M. Clay a dit qu'un nombre immense de ces billets contrefaits avait pénétré jusque dans les banques et qu'on ne pourrait pas en énumérer la valeur dans la circulation particulière. Partout où les armées fédérales ont fait invasion, ces billets ont été dispersés et j'apprends qu'on a pu à peine trouver un soldat fédéral, de ceux qui sont morts à Manassas, sans une somme plus ou moins forte en billets confédérés contrefaits. Cette manœuvre a déjà détruit la confiance dans le Tennessee et le North Alabama, pour les obligations monétaires du gouvernement, à un degré tel, m'a-t-on dit, que beaucoup de gens refusent de prendre quoi que ce soit sous la forme d'un billet du trésor.

Je regarde cette affaire comme un des coups les plus dangereux et les plus destructifs qui aient été portés à notre gouvernement. Le but est d'anéantir toute confiance dans la circulation du pays, d'anéantir le crédit du gouvernement lui-même et de le rendre incapable de lever et d'entretenir des armées. J'espère que le sénat prêtera au bill quelque attention et que si on peut suggérer un amendement qui établisse une punition plus sûre et plus prompte de l'offense, cet amendement sera présenté.

M. Brown s'oppose au mode de jugement comme sujet à *favoriser* l'injustice dans beaucoup de cas. Il désire savoir si les hommes seront exécutés sans qu'on tienne aucun registre de leur procès et condamnation; ce dont le bill ne parle pas.

M. Clark pense qu'il ne peut y avoir de méthode assez prompte et assez sommaire pour la punition des yankees qui se permettent d'aussi infâmes tours.

M. Clay a dit qu'il consentirait à ce que le bill fût amendé de manière qu'il permît l'enregistrement des témoignages, mais il ne considère pas cela comme un droit pour les prévenus. Ils n'ont aucun droit aux privilèges ou immunités de la constitution des Etats Confédérés. Cette constitution a été faite pour la protection des droits des citoyens et quand ils sont accordés aux étrangers c'est en vertu de traités diplomatiques ou en vertu de contrats nationaux. Il n'y a pas de contrat entre le peuple des Etats-Unis et le nôtre et, bien plus, les offenses qu'il commet maintenant contre nous sont faites avec la complicité du gouvernement. Il n'y a pas de précédent d'exemple d'une œuvre aussi infâme, aussi perfide, aussi atroce que celle à laquelle nos ennemis se livrent aujourd'hui, pour détruire le crédit du gouvernement.

Il a été dit qu'à la fin du siècle dernier les Anglais ont contrefait les assignats français et que partout où on trouvait un Anglais ou un allié avec les preuves de son crime sur sa personne, il était immédiatement fusillé sans procès; et le gouvernement anglais ne protesta pas, mais seulement contre l'accusation que les contrefaçons étaient dans les limites de sa connaissance et la connivence de son pouvoir; et enfin il paya une dette à la vérité en instituant une investigation et en découvrant grande quantité de ces billets contrefaits.

Mais il y a des ennemis proclamant par la voix de la presse, dans leurs deux plus populeuses cités, qu'ils sont engagés à contrefaire les obligations monétaires de notre gouvernement, en plein jour, et à la connaissance de leur gouvernement, et, d'après ce que j'ai appris, avec son consentement. Ils s'efforcent de nous nuire de la manière qui peut nous être la plus funeste; car je crois que nous avons plus à craindre de leurs fraudes que de leurs forces.

Ils nous sont aussi supérieurs par leur esprit de ruse comme qu'ils nous sont inférieurs par le courage. Partout où leurs armées ont envahi notre territoire, ils ont répandu ces billets contrefaits. Les correspondants de leur presse s'exaltent de joie à la pensée du succès de leurs fraudes sur la crédulité simple de notre peuple. Un de leurs correspondants, je me le rappelle, écrivant de l'armée du général Pope, dans le comté de Culpeper, représente que presque tout le stock commercial d'un marchand de la campagne avait été acheté par des soldats yankees avec des billets contrefaits dans les Etats Unis. Les journaux de Lynchburg représentent que les prisonniers yankees détenus en ce lieu, avaient tous un lot de billets. A Memphis, des soldats arrêtés pour les avoir mis en circulation, ont été déchargés par le maréchal prévôt yankee, sous le prétexte qu'il n'y avait pas de gouvernement confédéré et que par conséquent on ne pouvait pas contrefaire ses billets. Nous sommes obligés de prendre des mesures pour nous protéger contre ces outrages.

Il y a une limite aux règles de la guerre. Je n'ai pas trouvé dans l'histoire des autres nations un pareil exemple dans la manière de faire la guerre. Nous devons nous en garantir par une punition prompte et sévère.

Je crains, comme le sénateur du Mississippi (M. Brown) qu'on ne traduise devant notre justice que peu de criminels, car je crois qu'ils laisseront ces billets sous leurs tentes avant de combattre, connaissant ce qui leur arriverait s'ils étaient pris. Ils viennent parmi nous félons sous l'accoutrement du soldat. Ils viennent non seulement avec des armes dans leurs mains, mais aussi avec des billets contrefaits dans leurs poches. J'opte pour qu'on les traite comme félons puisqu'ils ont voulu prouver ce caractère.

M. Maxwell dit que la contrefaçon n'est pas un délit d'un caractère militaire et qu'elle ne peut pas être jugée par une cour militaire. C'est une offense contre la société et le gouvernement civil et, comme telle, elle doit être jugée par une cour civile.

M. Semmes a soutenu que la constitution s'appliquait seulement à nos citoyens ou aux citoyens des nations avec lesquelles nous étions en paix et que nul autre n'avait droit à sa protection.

Le bill, après avoir été amendé, a passé.

La loi sur le timbre.

La loi sur l'impôt qui est entrée en vigueur le premier courant, exige qu'un timbre soit placé sur tous les mandats, traites, actes et autres documents, mais le gouvernement n'a pas encore pu se procurer un nombre suffisant de timbres, et on ne peut en acheter encore nulle part. Il y a une amende de 50 dollars pour toute infraction à la loi, mais le commissaire Boutwell avertit le public qu'aucune amende ne sera imposée jusqu'à ce que le gouvernement puisse fournir des timbres. De sorte que jusqu'à la mise en vente de ces timbres, personne n'a d'inquiétude à avoir. Aucun document suivant la loi n'a de force légale jusqu'à ce qu'il soit timbré, mais les actes faits d'ici au premier janvier prochain peuvent être régularisés en y appliquant les timbres convenables et en payant cinq dollars au greffier de la cour. (*Pic.*)

EXEMPTIONS.—Jusqu'au 1er octobre, 20,000 exemptions militaires avaient été accordées aux résidents de St Louis, dont 7,000 à des habitants réclamant leur qualité de sujets britanniques.

La presse européenne.

Le *London Herald*, organe de Lord Derby, contient dans son numéro du 25 septembre les réflexions suivantes:

Nous restons les bras croisés et le visage cireusement tranquille, tandis qu'on fait de l'Amérique un désert, et que les Américains eux-mêmes [illegible] de se hacher très vaillamment en morceaux. [illegible]

Chaque année de cette guerre [illegible] 200,000 hommes sont fauchés dans les batailles. [illegible] que l'Europe est livrée à des horreurs qui auraient pu figurer dans l'Enfer du Dante. La guerre à la main sanglante règne en triomphe sur les belles plantations de la Virginie, sur les fermes du vieux Kentucky, sur les rivières du Tennessee, sur les prairies du Missouri et de l'Arkansas, sur les champs de cannes et de riz de la Louisiane et de la Géorgie. Qu'ont fait toutes ces populations pour recevoir si directement la visite de ce fléau? [illegible]

M. SLIDELL.—On dit que la nouvelle de la défaite du général Pope a produit une grande sensation dans la capitale de la France. M. Slidell a immédiatement demandé et obtenu une entrevue avec M. Thouvenel, entrevue dans laquelle il a fait vivement sentir au ministre la nécessité de reconnaître les rebelles. Il lui a communiqué aussi publiquement la substance des dépêches de Jeff. Davis, apportées par Geo N. Sanders.

VOYAGE DE LA REINE D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 19 septembre:

La reine, retenue un jour de plus à Cordoue par une légère indisposition du roi, est aujourd'hui à Séville, où, d'après une dépêche du président du conseil, 50,000 personnes étaient accourues des environs pour se trouver sur le passage du cortège royal.

Les journaux sont remplis de détails sur les fêtes, les cadeaux et les manifestations de toute espèce dont Leurs Majestés sont l'objet de la part des populations andalouses.

Une calèche plus somptueuse que celle dont la reine s'est servie à Cordoue a été offerte par la municipalité de Séville. L'attelage, composé de huit chevaux andalous, est harnaché et conduit à la mode du pays, mode que l'on ignore probablement en France, et qui est assez curieuse pour être racontée.

La direction de cet attelage est laissée aux soins d'un seul cocher, qui se tient sur le siège, ayant à sa gauche le *zagal*, dont la mission est de descendre pour réparer le désordre qui peut s'introduire dans les harnais, et enlever les obstacles qu'on rencontre sur la route.

Le cocher (*mayoral*) ne doit pas, s'il tient un peu à sa réputation, se servir du fouet. Les interpellations qu'il adresse à chacun de ses coursiers, qui a un nom particulier, lui suffisent ordinairement; ce n'est que dans le cas de nécessité absolue et pour déterminer surtout les changements brusques de direction, qu'il fait usage des petites pierres dont il a rempli ses poches, et qu'il lance avec une dextérité admirable aux oreilles de ses chevaux, qui, en animaux intelligents, tâchent de ne pas s'attirer une seconde apostrophe.

Des troupes appelées de toutes les garnisons voisines et des côtes du Maroc, ont formé, au nombre de six à huit mille hommes, un camp de manœuvres que la reine visitera. La division navale réunie à l'embouchure du Guadalquivir, se compose de quatre frégates à hélice et d'une demi douzaine de corvettes et avisos à vapeur.

A propos de mouvements maritimes, le vaisseau français le *Wagram*, arrivé le 17 à Cadix, a pris à son bord le bataillon de zouaves qui se trouvait campé près de Gibraltar, et a continué sa route pour Vera Cruz.

L'époque de l'ouverture des chambres n'est pas encore fixée définitivement; mais on suppose généralement que la convocation aura lieu dans le mois de novembre. Le cabinet O'Donnell sera le premier qui, depuis l'établissement du régime constitutionnel en Espagne, aura laissé les représentants du pays accomplir les cinq années de leur mandat parlementaire.

Décédé hier, à 4 1/2 heures du soir, à l'âge de 16 mois, GEORGE, fils de J. B. Lityaudais et de Dame Ezilda Badin.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises.

Son corps est exposé rue Dumaine, entre Tonti et Rocheblave.

ON DONNE DE L'OR
Ou de bons billets
POUR TOUS LES BILLETS
qui n'ont plus cours,
Chez M. BRETTE, 16 rue St-Charles, AU PREMIER.
11oct—1f

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 25 octobre 1862.

COTON—Un lot de 118 balles a été vendu à l'encan, aujourd'hui, comme suit: 8 balles à 50 cts, 10 [illegible], 10 à 60, 17 et 23 à 61, 2, 7 et 8 à 61¾, 11 à 64¼ et 2 balles de [illegible] à 30 cts la livre.

Une goëlette du port de 90 tonneaux a été vendue $2000, au même encan.

SUCRE—Il n'y en a presque pas sur le marché, ni de première ni de seconde main. Les arrivages de la côte semblent complètement suspendus.

MELASSE—Très faible approvisionnement et prix très élevés. Demande animée 200 barils récolte ordinaire, de seconde main, à 47½ et 45 cts et 200 barils plantation de choix, seconde main, à 45 cts le gallon.

BŒUF—Le mess' du Nord se détaille à $11 @ $14 le baril.

CAFE—Il ne se vend que de petits lots à 28 cts le Rio avarié et 40 cts le Java et le Laguayra en bon état. Le stock est très faible.

FARINE—Prix plus fermes. Détail, $13 @ $14 le baril.

WHISKY—Le whisky fait de rhum de la Louisiane se détaille à $1 40 et le whisky fait de grains à $1 75 le gallon.

GRAISSE—La graisse en barillet se détaille à 18 @ 19 cts.

BACON—Les épaules et les plats-côtés fumés se détaillent à 8 @ 10 cts et les jambons fumés au sucre à 15 @ 16 et 17 cts la livre.

MAIS—En gros, $1. Détail, $1 05 @ $1 10 le boisseau.

SON—$2 50 les 100 livres.

FOIN—De petites transactions à $61 50 @ $62 50 le tonneau de foin du Nord.

—Ventes faites aujourd'hui: 13 barils pommes à $17 @ $45; 10 barils oignons à $2 50; 75 barils farine à $13 50; 30 caisses, vin du Rhin à $6 75 @ $9; 15 tierçons beurre de Goshen à 31 cts; 30 boucauts de [illegible] à 12½ @ 15 cts; 30 caisses fromage de l'Ouest à 11 cts la livre. Beaucoup de lots de provisions avariées ont été vendus à de bons prix. S.

—Reçu, du 22 au 24, inclusivement 37 boucauts et 33 barils de sucre, 1070 barils mélasse, 222 barils résidu et 156 sacs riz.—Exporté, 81,403 douves, 712 boucauts et 7 barils de sucre, 651 barils mélasse, 81 balles coton, 924 boucauts et 4 caisses tabac.

—Le fleuve a baissé d'un pouce dans la semaine; il est actuellement à 11 pieds 2 pouces au-dessous de la marque des hautes eaux.

—Arrivés, du 22 au 24, inclusivement 1 barque, 6 goëlettes, 3 bateaux à vapeur et 1 barge.—Expédiés, 3 steamers, 6 barques et 1 goëlette.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 octobre 1862.

Il n'y a pas eu d'arrivages samedi—Stock vendu, 40 bœufs et 9 cochons—Stock à vendre, 0 bœufs et 10 cochons.

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre	20 @ 00
" 2e qualité,	
" 3e par livre, nette	
Cochons, par 100 livres	15 @ 17 cts
Veaux, 1re qualité, par tête	$30 @ 35
" 2e qualité, par tête	$20 @ 25
Vaches à lait, par tête	$100 @ 120
Moutons 1re qualité, par tête	$10

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans,

EXPEDIES SAMEDI.
Brick Pathfinder, Robinson, New York
Brick Leviathan, Hildes, New York
Brick Martha Post, Robbins, New York.

ARRIVES SAMEDI.
Brick Lizzie Rice, Rice, Bordeaux
Steamboat Time and Tide, Russell, de la Côte.

ARRIVES HIER.
Steamship espagnol Mexico, Ortero, Havane

Montant le fleuve.
Brick Mary Martinez.

A LA QUARANTAINE.
Steamship espagnol Cuba, Havane.
Goëlette anglaise Planet, Candler, Matamore avec 75 passagers.
Brick anglais Emma Sharp, Havane.

EXPORTATION.
New York—Par le brick Pathfinder — 25 caisses et 7 boucauts tabac, 124 boucauts sucre, 514 barils mélasse, 20 rouleaux corde, 122 peaux, 303 barils vides, 47 balles coton, 74 colis marchandises.
New York—Par le brick Leviathan—50 barils goudron, 61 boucauts tabac, 11 00 douves.
New York—Par le brick Martha Post — 1845 caisses tabac, 178 boucauts tabac, 22 boucauts sucre, 150 caisses vin, 61 peaux, 17,000 douves.
Bordeaux—Par la barque Lizzie Rice — [illegible]

PRODUITS REÇUS.
De la Côte—Par le steamboat Time and Tide — 369 boucauts tabac, 2 boucauts sucre, à ordre.

ATTENTION.

Messieurs R. Gutierrez encanteurs, vendront aujourd'hui à dix heures du matin, rue Romain entre Columbus et Lafayette, [illegible] Un lot de Meubles en acajou et autres. Aussi, vaisselle, verrerie etc. Voir aux avis d'encan.

R. T. Montgomery vend à l'encan aujourd'hui à [illegible] heures, dans la rue Poydras [illegible] entre Camp et St John [illegible]—A 10 heures [illegible] une grande variété de quincaillerie, fer, clous, [illegible] Bassin, No 47, 200 barils de farine extra. [illegible] voir aux annonces.

A VENDRE, en débarquement du Lizzie Rice arrivé de Bordeaux—[illegible] barriques VIN ROUGE: St Mamert, Medoc, Côtes Tonnes, St Estèphe Médoc, Vieux St Emilion, Premières Côtes, Diverses marques. VIN BLANC, Haut Sauterne. A. VERNEUIL.

Farine, Riz, Jambons, etc., etc.

CENT barils marque Double Extra farine St Louis, [illegible] P. M. TOURNE.

VINS! SARDINES!

100 barriques vin rouge, St Julien Médoc, [illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne, [illegible] sardines [illegible] LANATA FRERES.

AVIS.

Le public est prévenu que ma femme, Véronique [illegible] ayant quitté mon domicile, je ne paierai aucune dette qu'elle pourrait contracter. PAUL ANGLADE. Nlle Orléans, 25 octobre 1862. 27oct—3

Mme Dupuy

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'elle apporte directement de PARIS les

Modes nouvelles de la saison,

On trouvera chez elle un joli assortiment de Plumes [illegible]. L'ouverture du magasin aura lieu LUNDI, 27 courant.
27 oct—1f No 200 rue Royale

DIVERS en magasin et à vendre par le soussigné—
1500 dz [illegible] jaunes français, de 3 gallons.
[illegible]
FRED AVET,
27 oct—1m 29 et 61, rue Vieille Levée.

GROCERIES. Fonds de grocerie à vendre, pour cause de départ. S'adresser encoignure Bagatelle et Bons-Enfants, Troisième District. Nlle Orléans, 26 octobre 1862. 27oct—3f

AVIS.

La société existant sous la raison sociale de LANGLES & Cie. est dissoute d'un commun accord, à dater du 21 octobre courant. B. CHRETIEN reste seul chargé de la liquidation. Les personnes qui doivent à la Société sont priées de régler avec lui.
Nouvelle-Orléans, 24 octobre 1862.
25oct—6t LANGLES & Cie.

A VENDRE—
100 barils FARINE double extra St-Louis (favorite) (Washington.)
25 " MESS PORC,
35 tierçons JAMBONS passés au sucre (Davis)
5 boucauts plats côtés désossés,
Sels à laver et gomme arabique.
Encoignure St Pierre et Royale, ancienne maison DURAND. 26oct—4f

VINS.

EN débarquement du navire Lizzie Rice, de Bordeaux—
100 barriques vin St-Emilion,
25 barriques vin Haut Sauterne,
A vendre par E. DUBOIS,
25 oct—1m 17 rue Gravier et 12 rue Douane

Marchandises nouvelles d'automne.

BOTTES et souliers; articles en paille, pour dames et enfants, robes de soie et velours; soieries pour [illegible], peaux de veaux, [illegible] maroquin, &c., &c. Toutes ces marchandises sont en débarquement et seront vendues à bas prix, à la rue de la Douane, No 51. JEHIAL READ, Agent. 5oct—2m

Glace et Foin.

EN débarquement de la barque Mary B. Rich, et à vendre, aux plus bas prix du marché. S'adresser à bord, poteau No 21, 2me district, vis-à-vis le marché aux viandes.

La glace sera vendue en détail, par tonneau ou par bloc à raison d'un CENT la livre. 25 oct—1f

A VENDRE.

GROCERIES. Une GROCERIE bien achalandée, située encoignure St Philippe et Chartres. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 25 oct—3

DIVERS.

A VENDRE, dans la rue Poydras No 15—
150 barillets GRAISSE feuille choix,
80 firquins BEURRE Goshen jaune,
50 doz. BALAIS,
75 caisses FROMAGE,
40 doz. LEVAIN,
60 barils POMMES DE TERRE, P. E.
200 sacs SEL de table.
21oct—6f M. AINSLIE.

Chambres garnies et pension.

CHAMBRES GARNIES et PENSION ou Pension seulement à des conditions raisonnables, dans la rue Dauphine, No 89, entre Bienville et Conti.
24 oct—10

A VENDRE

2 CAISSES PAPIER pour Billets de Banques, Crane Premium, à vendre par WARNEKEN & CO, Rue de l'Union, No 41. 24oct—

BILLETS DU TRESOR.

Billets du Trésor à vendre.
S'adresser à WILLIAM J. REID, rue des Magasins, No 34. 4oct—1f

No 6.090.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Hôtel de Ville, 23 octobre 1862.

ATTENDU que la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de la résolution No 5,760 approuvée le 21 septembre 1861; de la résolution No 5,931 approuvée le 21 février 1862; et de la résolution No 6,027 approuvée le 7 mai 1862, a fait émettre en paiement de dettes de la ville des billets pour les fractions d'une piastre, des billets d'une, de deux, de trois et de quatre piastres, pour la somme d'un million quatre cent trente-cinq mille cent quatre piastres;

Attendu que cent-quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante piastres des dits billets ainsi émis ont été rachetés et annulés par le trésorier de la ville en présence du bureau de finances;

Et attendu que la plupart du reste des dits billets ainsi émis sont coupés et usés, conséquemment—

Il est ordonné—1o. Que le trésorier de la ville est par les présentes autorisé d'émettre des billets de la ville de la Nouvelle-Orléans, payables au porteur en paiement de dettes de la ville en vingt-cinq cents, cinquante cents, une, deux, trois piastres, jusqu'à concurrence de cent quatre-vingt-cinq mille sept cent soixante piastres—montant des billets de la ville déjà rachetés et annulés par le trésorier.

2o. Que le trésorier de la ville, sur un rachat quelconque des billets de la ville émis en vertu des résolutions Nos 5760, 5931 et 6027, les fera annuler et détruire en présence du bureau de finances; qu'il émettra, immédiatement après, des billets de la ville de la dénomination spécifiée dans la 1re section de cette ordonnance pour une somme égale au montant des billets annulés et détruits, et pas davantage.

3—Que les billets émis en vertu de cette ordonnance seront d'abord signés par une des personnes autorisées à les signer, pour le contrôleur de la ville et seront numérotés, datés et enregistrés dans le bureau dudit contrôleur.

4—Que le contrôleur de la ville et le trésorier de la ville sont, par les présentes, autorisés à nommer quatre commis qui recevront chacun cent piastres par mois, lesquels signeront, pour ledit contrôleur et ledit trésorier, les billets émis en vertu de cette ordonnance—Ledit contrôleur et ledit trésorier donneront avis public du nom des dits commis.

5—Que si le porteur d'un billet quelconque émis en vertu de cette ordonnance le coupe en deux, le fait sera considéré comme une annulation de ce billet et ledit billet ne sera pas reçu en paiement d'une somme quelconque due à la ville de la Nlle-Orléans.

[Signé] G. H. BURRELL, Chairman du Bureau de Finances.
[Signé] JULIAN NEVILLE, Chairman du Bureau des rues et débarcadères.
Approuvé le 24 octobre 1862.
[Signé] HENRY C. DEMING, Col. des Volontaires des E. U. et maire agissant.
Pour copie conforme W. S. PETTINGILL, Secrétaire.
27 oct—1

Au Public.

CONFORMEMENT à l'Ordonnance No. 6090, approuvée le 24 octobre 1862, les personnes [illegible] des billets de la ville [illegible]. Pour le Contrôleur, Y. L. Baxter et J. Maxwell, pour le Trésorier, E. H. Chadwick et John F. Tayer.
S. HOWNEL, Contrôleur.
BENJ. F. FLANDERS, Trésorier.
27oct—3f

Bureau du Maréchal Prévôt
Paroisses St Bernard et Plaquemines
25 octobre 1862.
DORENAVANT [illegible]
C. H. CONANT, Maréchal Prévôt. 27oct—3f

INSTITUTION CATHOLIQUE
pour l'instruction des Orphelins dans l'Indigence

SAMEDI prochain, 1er novembre, fête de la Toussaint [illegible] des Orphelins [illegible].

Nous faisons un appel aux personnes charitables qui voudront bien répondre à cette bonne œuvre.
De la part de la Direction, MANUEL CAMPS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, le 27 octobre 1862.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
AVIS.
PAR décision du Conseil d'Administration, en date du [illegible]
HENRY NAY, Secrétaire. 21 oct—

Marchandises Sèches à bon marché.

SOIERIES [illegible]

A vendre par Eug. Rochereau & Co

Nos 16 & 18, rue St-Louis.
VINS [illegible]

A Vendre
Par Eug. Rochereau & Co.
Nos 16 et 18 rue St Louis
20 barriques [illegible]

A VENDRE
Par Eug. ROCHEREAU & Co.
Nos 16 et 18 rue St-Louis.
40 [illegible]

Maison meublée à louer, dans la rue de l'Esplanade.
[illegible]
W. H. CHAPMAN. JOHN WATKINS.

A louer.
Par Eug. Rochereau & Co,
Nos 16 et 18 rue St Louis
[illegible]

Maison à louer.
[illegible]

Marchandises Sèches! Marchandises Sèches!

C. A. BARRIERE & Bro.,

VIENNENT de recevoir—
INDIENNES [illegible]
MOUSSELINES DE LAINE, [illegible]
MERINOS FRANÇAIS [illegible]
FLANELLES BLANCHES [illegible]
FLANELLES EN COULEUR.
COTON BLANC ET COTON [illegible]
COTONNADES, ETOFFES A RAIES ET GINGAS A TABLIER
LINSEYS, KERSEYS ET COUVERTURES.
Une grande variété d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. A vendre à des prix raisonnables, au comptant [illegible]
C. A. BARRIERE & BRO., [illegible] Canal, No [illegible]
22oct—6f

GRAND DEBALLAGE!!

F. RIMAILHO & NEVREY,

VIENNENT de recevoir un grand assortiment de Lainages pour dame (Lainage)
Bonneterie pour homme, dame et enfant.
Chemises madapolam et autres.
Cravattes soie noire et fantaisie.
Chemises de percale et [illegible].
Chapeaux feutre pour homme et enfant.
Papier à lettre et écolier.
Peignes et brosses de toute espèce.
Bourses et porte-monnaies.
Ruches et coiffures.
Rubans taffetas et satin unis.
Broderies, dentelles et passementerie.
Boutons de robes et autres, &c.
Et une grande variété d'articles de fantaisie.
A vendre en gros et en détail, au comptant et à prix très modérés par
F. RIMAILHO & NEVREY,
21 oct—6f 15 rue de Chartres

Sucre, Miel, Laine.

6 boucauts SUCRE,
4 barils MIEL,
9 balles LAINE, en bon état pour être expédiées, à vendre par J. B. VALENTINE & Co
21 oct rue de la Commune No 51

Cigarettes de la Havane.

CIGARETTES—15,000 cigarettes de la marque "EXPLOSION" et "SENCILLEZ" reçus dernièrement de la Havane, à vendre à très bon marché au magasin de cigares No 16, rue Royale. 21oct—6f

GRAINES! GRAINES! GRAINES!

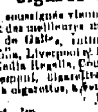

REÇU tout récemment, par les derniers arrivages du Nord, un assortiment complet de graines de jardinage. Ces graines sont de la dernière récolte, parfaitement fraîches et sont toutes importées de France.

On trouvera aussi chez le soussigné un assortiment complet de graines du Nord. T. BACHELIER,
30 sept—30 21 et 23, rue des Ursulines.

VINGT boucauts plats-côtés désossés, à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 7 rue Tchoupitoulas.
24 sept

Cigares de la Havane.

LES soussignés viennent de recevoir un magnifique lot des meilleures marques de la Havane, telles que Prince de Galles, Intimidad, Ingenuidad, Partagas, La Ceiba, Liverpool, Nuevo Progreso, Londres, [illegible], Media Regalia, Conchas, Elegantes et Prensados.

Egalement, cigarettes, de la marque Honradez, et papier à cigarettes, à vendre par DORNIO & BROTHER, Rue Gravier, No 31.
27sept—1m

A vendre pour cause de départ

LE café connu sous le nom de CAFE JEFFERSON rue de Chartres entre Toulouse et St Pierre, possédant une salle contenant trois billards et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser pour renseignements au café Jefferson ou à MM. Cornibé & Leblanc, Vieille Levée 271. 21 oct—12

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Sixième Cour du District de la Nouvelle-Orléans.

P. J. GRAMON vs ses créanciers et les créanciers de J. Gramon & Bazé—No 9,914—Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables, et à toutes autres personnes que cela peut concerner que la cession de leurs biens a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; qu'ils ont à se réunir au bureau de A. Dreyfous, notaire public, le vingt-huit jour de novembre 1862 à 10 heures A. M. pour prendre en considération les affaires des insolvables; et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et propriétés sont suspendues, et que C. [illegible], avocat est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Au sceau du greffier, *Nouvelle Orléans*, ce 15 octobre 1862. WM G. DUNCAN, Greffier.
16 oct—3f en 30 j

POUR LA HAVANE.

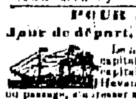

Jour de départ, vers le 1er novembre.

Le nouveau steamer espagnol CUBA, capitaine J. R. Burguero, (ci-devant capitaine du "Cardenas") partira pour la Havane vers le 1er novembre. Pour fret ou passage, s'adresser à AVENDANO BROS. rue de la Commune, No 116.

Le CUBA peut recevoir deux cents passagers.
27oct—

POUR LA HAVANE.

Le steamer espagnol MEXICO mouillé à la Quarantaine le 26 ct, partira MARDI, 28 octobre, à 5 heures P. M.

Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. PAYRO, rue Bienville No 25.
23 oct—au 28

POUR BORDEAUX.
Passage seulement.

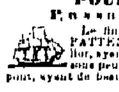

Le fin voilier A No 1, navire GEO W. PATTEN, capitaine Mitchell, paquebot régulier, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage de cabine et d'entrepont, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. FLASSAN, No 40, Vieille-Levée.
21oct—1f

POUR VERA CRUZ.
Jour de départ, vers le 1er novembre.

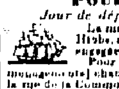

La magnifique goëlette VENICE, capitaine Hribe, ayant une partie de son chargement engagé partira vers le premier novembre.

Pour reste de fret ou passage [beaux emménagements] chambres et entrepont, s'adresser dans la rue de la Commune, No 147, ou au capitaine, à bord, à la tête du Nouveau Bassin.

Les personnes qui désirent partir feraient bien de profiter de cette occasion. 27 oct—5

A VENDRE OU A FRETER.

UNE GOELETTE de première classe du port de 120 tonneaux, d'un faible tirant d'eau, en bon état, pour n'importe quel voyage.
S'adresser à WILLIAM J. REID, Rue des Magasins, No 34.
26oct—1f

MAISON A LOUER.

La maison haute à l'encoignure St Claude et St Philippe. Possession en sera donnée au premier novembre 1862. S'adresser à A. DEGRORGE, Coin Esplanade et Robertson.
26 oct—15f

A LOUER.

La maison No 112 rue du Canal, [illegible] WILLIAM SYER, 21, Commercial Place.

ORNEMENTS POUR TOMBEAUX

Chez O. Lelièvre & Cie,
RUE ROYALE No 174

GRAND déballage de belles couronnes en perles noires, blanches et [illegible] de toutes dimensions et à prix [illegible].
[illegible]

Papier noir glacé,

à bon marché—papier de [illegible] blanc, bleu, violet, etc.
Médaillons funèbres de toutes grandeurs et avec les inscriptions [illegible] variées.
Jardinières et beaux vases en porcelaine blanc, bleu, [illegible]
[illegible]

AVIS.

ON demande TROIS MODISTES. Chez M. DE ZAUCHE, 100 rue du Canal.
21oct—1

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
ALLIS ROCHEREAU, Président pro tem.
J. W. HINCKS, secrétaire.
JAS. GRAHAM, notaire public.
[illegible]
—Directeurs—
[illegible]

Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1862 ... $12[illegible]

Savoir—
Sur les risques d'incendie ... [illegible]
Sur les risques de mer ... [illegible]
Sur les risques de rivière ... [illegible]

En moins—
Primes non expirées ... [illegible]
Primes remboursées ... [illegible]

Montant de primes gagnées ... $109,864 71
Pertes payées dans la même période
Sur les risques d'incendie ... [illegible]
Sur les risques de mer ... [illegible]
Sur les risques de rivière ... [illegible]
[illegible]
Dépenses, taxes, loyers &c.
Intérêt en moins ... 23,154 65 — 60,644 51
[illegible]
Montant en moins réservé pour réclamations non réglées ... 12,[illegible]
Bénéfice net le 30 septembre 1862 ... $37,150 [illegible]

Primes gagnées ... $109,864 71
Montant en moins de primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent ... 8,767 11
Montant participant au profit ... $101,097 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets pour primes ... 11,116 21
Dû pour primes en voie de perception ... [illegible]
Prêté sur garantie d'actions et de bons ... [illegible]
Garanti par hypothèque ... [illegible]
Bons d'Etat de Banque et d'autres bons ... [illegible]
Scrip de la Compagnie d'Assurances Mutuelles ... [illegible]
Billets pour souscription ... [illegible]
En caisse ... [illegible]
Total de l'actif ... [illegible]
En moins
Montant des primes non-expirées ... $16,192 60
Montant réservé pour les réclamations non réglées ... [illegible]
Intérêts sur les scrips ... [illegible] 30,695 40
Montant net de l'actif ... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 15 octobre 1862, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite ville, se sont présentés E. Ganucheau, président, et L. W. Baquié, secrétaire pro tem de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1862. JAS GRAHAM, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de décembre prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de profit, non encore payés. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrips de Compagnies d'Assurances Mutuelles de trente-trois et un tiers pour cent (33⅓) sur le montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1862. Il sera émis, pour ledit dividende, des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président.
AMADEO LANDRY, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire pro tem.

—DIRECTEURS—

Amadeo Landry,	G. F. White,	W. G. Betterton
J. Lapène,	Chas. Dubois,	Th. Lanaux
J. N. Robert,	R. Zenker,	C. Cavaroc,
Théodore Frois,	O. Bernier,	Chas. J. Leeds
J. A. Bonneton,	P. Dutel,	W. B. Conger,
Martin Fils,	I. Pagès,	B. Pasnecht,
E. Bordelais,	John Gandy,	Frédéric Avet,
J. Zolly,	E. H. Harris,	H. Thibaut,
Wm Oriesl,	A. D. Grieff,	Geo Ruleff,
D. Bouligny,	J. B. Murison,	F. Del Boudio,
Wm Heyl,	R. Sproule.	17 oct—1m

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1852. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans les paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 8, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.
Juillet—1m

VENTES A L'ENCAN.

Installations de magasin et gaz.
PAR E. ROGER & Co,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

LUNDI, 27 octobre, il sera vendu, à 11 heures du matin, au magasin coin Apollo et Polymnie les installations du dit magasin consistant en comptoirs, étagères, vitrines &c.
—AUSSI—
Installations de gaz et abat jour.
Conditions—comptant. 21oct—

Grande vente de marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 28 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à l'encan dans les magasins Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
100 pièces indiennes de fantaisie.
100 " [illegible] écrus,
100 " cotons blancs,
50 " popelines et soieries de fantaisie.
50 " satinets,
50 " flanelles croisées.
200 douz. bas assortis.
—AUSSI—
Mousseline de laine, mérinos, alpaca, cotonnade [illegible] mousselines blanches, damas et tapis de table, serviettes, [illegible] broderies, articles de fantaisie, &c.
Conditions à la vente. 27 oct—

Marchandises sèches, vêtements, souliers, bottes et chapeaux,
PAR HOFFMAN & MARKS Jr.
J. HOFFMANN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 41. — LUNDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
200 lots marchandises sèches, telles que soieries, robes de soie, popelines françaises, mérinos, [illegible] indiennes, casimirs, [illegible] &c.
—AUSSI—
200 lots vêtements et linge pour hommes, tels que pardessus, [illegible]
25 caisses bottes et souliers,
25 do chapeaux, [illegible] 27oct—1

200 sacs maïs à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu à l'encan, LUNDI, 27 du courant à 9 heures et demie, dans la rue Poydras, entre les rues Camp et St John—
200 sacs maïs.
Conditions—comptant. 27oct—1

200 barils farine, extra à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu à l'encan publique, LUNDI, 27 du courant, à midi, à l'ancien magasin d'encan rue du Camp, No 17—
200 barils farine extra.
Pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 27oct—1

Vente très importante, à l'encan, de quincaillerie, fer, clous, porc, jambons et plats-côtés,
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu à l'encan LUNDI, 27 du courant, à 10 heures, au magasin de J. A. Baquié, à l'encoignure des rues Jardin et Remparts, [illegible]—
Une grande variété de quincaillerie, comprenant en partie—
[illegible] barils clous, grosseurs assorties,
14 do [illegible] assortis,
65 [illegible] anglais,
7 do do américains,
45 douzaines cordes goudronnées, grosseurs assorties
20 paquets [illegible] française,
14 doz [illegible] de poivre, No 1,
[illegible]
17 tierçons jambons fumés au sucre;
25 barils [illegible]
35 boucauts plats côtés bacon.
Conditions—comptant. 27oct

Grande vente de beaux meubles en acajou et en palissandre, pianos, &c.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu à l'encan MARDI, 28 du courant, à 11 heures à leur magasin d'encan, rue du Camp No 17, meubles transportés pour plus de facilité—
Un bel assortiment de meubles en acajou, [illegible]
Conditions, comptant. 27oct—2

Vente péremptoire et très importante de maïs, avoine, son, foin, jambons, plats-côtés—Vente pour cause de départ.
PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu à l'encan MARDI, 28 du courant, à 10 heures, dans le magasin No 5, Front Levée, entre les rues Douane et Bienville—
200 boisseaux maïs,
200 do avoine,
[illegible] sacs son,
100 balles foin,
50 tierçons jambons fumés au sucre,
20 boucauts plats-côtés désossés.
Ces articles sont de choix, en bon état, et après qu'ils auront été vendus, pourront rester sans payer d'emmagasinage, jusqu'au 15 novembre 1862. Vente pour cause de départ.
Conditions—comptant. 27oct—2

Meubles! Meubles!
PAR R. GUTIERREZ.

LUNDI prochain, 27 du courant, à 10 heures et demie, [illegible] rue Romain, entre Columbus et Lafayette, [illegible] UN LOT DE MEUBLES en acajou [illegible] vaisselle, verrerie &c.

Boutique de barbier à l'encan.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Il sera vendu à l'encan, Mardi, 28 du courant, à 11 heures, la boutique de barbier, dans la rue St [illegible]

Vacherie! Vacherie!
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

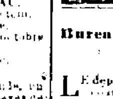

Il sera vendu, lundi, 27 octobre 1862, à 11 heures du matin, sur le Chemin de Gentilly, [illegible] l'habitation Marigny—
15 belles vaches laitières,
[illegible]
1 poulain,
1 charrette à lait,
La clientèle [illegible]
Conditions—jusqu'à $100 comptant. Au dessus de [illegible] mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21oct

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan [illegible] "Armory Hall", qui sera dorénavant [illegible] grande variété de marchandises [illegible]
MONTGOMERY & BROS.

AVIS.
Bureau du Quartier Maître en chef, Département du Golfe,
Nlle-Orléans, 20 octobre 1862.

LE départ du CAHAWBA est remis à LUNDI, 27 du courant.
Par ordre du major-général BUTLER.
J. W. SHAFFER, colonel et quartier maître en chef.
21 oct—au 27

Avis aux contribuables de la ville.

LE bureau de réviseurs d'assessment se réunira à l'Hôtel de Ville, à midi, LUNDI, 6, 13, 20, 27 octobre courant, et le 3 novembre prochain, pour recevoir les demandes des personnes qui étaient absentes de la ville, en août et en septembre derniers, époque à laquelle les tableaux du Bureau d'Assesseur [illegible] par le Bureau d'Assesseurs.

Le soussigné se tiendra, dans la susdite salle, tous les jours, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, [illegible]
JOHN A. WATKINS, Surintendant du Bureau de réviseurs d'assessment.
Nlle-Orléans, 4 octobre 1862.

AVIS.
Banque de la Nlle-Orléans.
3 septembre 1862.

LE public est prévenu de ne point recevoir quelques-uns des vieux billets de cette banque rapportés par l'Auditeur; annulés par cette banque et renvoyés en janvier dernier, à Baton-Rouge. Un de ces billets a été présenté au comptoir de cette Banque et le paiement en a été refusé.

Les billets peuvent être facilement reconnus, ils sont coupés en croix à l'aide du marteau dont on se sert pour annuler les chèques.
MORTIMER BELLY, Caissier.
6 oct—30

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens,
Nlle-Orléans, 16 octobre 1862.

CONFORMEMENT à l'article 4 de la charte de cette compagnie, avis est ici donné que l'élection annuelle de directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue Carondelet, No 3, LUNDI, trois novembre 1862, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
A. GRANGER, Secrétaire.
17 oct—au 3 nov.

Bureau du Trésorier de la Ville.

Nlle-Orléans, 30 septembre 1862.

AVIS—Le délai pour le paiement des taxes de ville à ce bureau, est étendu jusqu'au 15 novembre prochain.
Par ordre du Bureau de Finances
BENJ. F. FLANDERS, Trésorier.
30 oct—au 15 nov.

Avis aux Contribuables d'Etat dans le Troisième District Municipal.

TOUTES les taxes d'Etat non payées, toutes les licences sur profession, négoce et pour cafés, dans le susdit District, doivent être payées au soussigné, collecteur, à son Bureau, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Les personnes qui n'auront point payé leurs licences pour profession, négoce, commerce et pour cafés vers le 15 novembre prochain, seront sujettes à être saisies et leurs magasins, leurs cafés à être fermés.

C. B. LANG, Collecteur de taxes d'Etat, 3e D. M. son bureau rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Victoire en face de l'Hôtel des Monnaies.
21 oct—21f

AVIS.
Compagnie des Chemins de fer de la ville.—24 octobre 1862.

LA Compagnie ayant appris que des contrefaçons de ses tickets ont été vendues dans différentes parties de la ville, [illegible], le public est encore prévenu que les tickets pour passages sont émis SEULEMENT pour les personnes qui voyagent dans les chars; que les seules personnes qui soient autorisées à les vendre sont celles qui sont parties des chars, et les cochers des chars de la compagnie. Une personne ne peut acheter à la fois plus de deux paquets de vingt tickets à chacun.

La Compagnie prévient encore le public [illegible] que les autres sont contrefaits, [illegible].

La compagnie offre encore une récompense de cent piastres pour l'arrestation et la condamnation de toute personne ou personnes qui contreferont de ses tickets.
HENRY HART, Président pro tem.
25 oct—7

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Hôtel-de-Ville, 24 octobre 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de onze piastres et demie ($11 50) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche 26 du courant, comme suit, jusqu'à nouvel ordre:
Quarante six onces de pain pour ... 20 cents.
Vingt-trois " " " ... 10 "
Douze " " " ... 5 "

Les acheteurs de pain auxquels on demandera un plus haut prix rapporteront leurs noms, celui du boulanger et laisseront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.
HENRY C. DEMING, Col. des volont. des E. U et maire agi.
W. S. PETTINGILL, secrétaire. 25 oct—3

TABAC ET GROCERIES.

6 caisses Tabac SEED LEAF, du Connecticut;
30 meules Fromage de l'Ohio;
25 caisses Amidon;
10 barils Orge;
16 do Pois secs, cassés et entiers;
6 caisses Sagou;
4 barils Lentilles.
17 oct—1m A vendre au No 34 rue Bienville.